

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 15 Février 2022

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GAUTHIER J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM. - VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS : Messieurs ANTERRIEU T,
Madame FERDINAND R. donne pouvoir à Monsieur TERRENNE

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SAVOY

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel communal.

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 353 161 €**, soit une baisse de 2.7 % par rapport à 2021.

La différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement de **200 000 €** (*211 000 € en 2021*)

La section investissement s'équilibre à **1 618 292 €** soit une hausse de 8.66 % par rapport à 2021, avec entre autres :

- Les opérations d'investissement (achats, travaux, aménagements) : 1 277 626 € (*1 322 560 € en 2021*)
- Le remboursement du capital des emprunts : 87 638 € (*92 407€ en 2021*)
- Les travaux en régie (réalisé par le personnel communal) : 25 000 € (*25 000 € en 2021*)

Les restes à réaliser s'élèvent à **152 189 €** en dépenses et **101 222 €** en recettes.

Afin de maintenir notre capacité d'autofinancement au-delà de 200 000 € et d'améliorer notre capacité de désendettement, il est proposé la stratégie suivante :

- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, soit **9 000 €** en fonctionnement.
- Affectation de **200 001.59 €** d'excédent de fonctionnement en section investissement.

Notre capacité de désendettement sera de 7.85 ans (*7.93 ans en 2021*)

Le taux d'endettement sera de 8.62% (*9.17% en 2021*)

Les axes importants du budget 2022 :

- La poursuite de la construction d'une salle multi-activités, ainsi que le choix du mobilier.
- L'aménagement d'un parvis entre la future Salle Multi-Activités et le futur Foirail.
- La poursuite de l'aménagement du lotissement la Chapelle dont la vente des lots devraient débiter prochainement.
- La création d'une aire de camping-cars de 28 places permettant d'accueillir à la fois les touristes de passage sur le territoire (18 places) ainsi que les prestataires du CNPE

- à l'occasion du grand carénage (10 places).
- La mise aux normes de l'éclairage du Stade de Foot.
 - L'installation de cavurnes dans le nouveau cimetière
 - L'installation d'un parc à moutons dans le talus de la Chapelle
 - La plantation d'arbustes et d'arbres fruitiers dans le talus de la Chapelle, en partenariat avec l'association Campagnes Vivantes 82.
 - L'amélioration de l'accès du skate park
 - La création d'une aire multi-jeux pour enfants et adolescents.

Comme tous les ans, Monsieur le Maire propose de maintenir les activités périscolaires.
La compensation versée par l'État s'élève à 6200 €

La Dotation de Solidarité Intercommunale est estimée à 609 00 € (609 707 € en 2021), ce qui représente 45% des recettes de fonctionnement.

La Communauté de Communes reverse annuellement 9 465 € correspondant à 50% du remboursement de l'annuité de l'emprunt contracté pour le Pôle Médical.

Compte tenu du vote anticipé du budget et de l'absence de notification des dotations de l'État, ce budget est construit sur les mêmes dotations que l'exercice 2021.

Monsieur le Maire précise que le Compte Administratif sera proposé au vote durant le mois de Mars 2022.

Approuvé à l'unanimité

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHAPELLE 2022

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1 107 696.70 €**. La section d'investissement s'élève à **745 066.02 €**.

Monsieur TERRENNE informe que les travaux d'aménagement des lots seront prochainement terminés. La commune sera donc en mesure de procéder à la vente des lots d'ici peu.

Les subventions de la Communauté de Communes des Deux Rives et du Conseil Départemental inscrites au budget pour un montant de 126 554 €, correspondent à des acomptes de subventions.

Le budget lotissement s'équilibre avec un emprunt de 250 000 € qui permettra de réaliser la fin de travaux (pour 459 584 €) en complément des subventions et d'une partie de la vente de terrains.

Monsieur le maire informe travailler actuellement sur des supports de communication à destination des particuliers : panneaux, brochures d'information, dossiers de réservation à télécharger sur le site internet ou à récupérer en mairie.

Monsieur le Maire précise que le Compte Administratif sera proposé au vote durant le mois de Mars 2022.

Approuvé à l'unanimité

- QUESTIONS DIVERSES

Choix de la couleur du sol de la Salle Multi-Activités :

Monsieur Christophe BOISSEAU, Maître d'œuvre, propose plusieurs échantillons de couleur pour le revêtement du sol de la Salle Multi-Activités.

Le conseil municipal s'entend pour retenir la couleur grise claire.

Détermination du nom de la future Salle Multi-Activités :

Le groupe de travail « Commission Culture » mène une réflexion sur le choix du nom de la future Salle Multi-Activités. La Commission Culture propose qu'à l'issue de cette réflexion, plusieurs sujétions seront retenues et soumises aux habitants pour avis.

Attribution d'un nom aux voies du Lotissement la Chapelle :

Le conseil municipal s'entend pour accorder le nom de « Rue du Belvédère » et « Carrelet du Belvédère » aux 2 voies circulantes du futur lotissement la Chapelle.

Monsieur le Maire informe que la numérotation des habitations se fera de la façon suivante : côté gauche : numéro impair, côté droit : numéro pair.

Monsieur le Maire précise que ces nouvelles adresses seront communiquées aux futurs acquéreurs du lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE